

L'alternance chez Schneider Electric

La **CFDT** a toujours œuvré, au niveau européen, national, régional, et bien sûr en entreprise pour :

- Vous offrir un cadre le plus favorable possible quel que soit votre niveau
- Défendre vos intérêts
- Faire de votre apprentissage un véritable passeport pour l'avenir

Dans cet objectif, nous avons négocié plusieurs accords (dont celui signé en juillet 2023, disponible sur le site de la **CFDT** <https://www.cfdt-schneider-electric.fr/>).

Chaque année, une Commission de Suivi, dans laquelle la **CFDT** est présente, permet de faire un bilan de l'application de l'accord.
Si vous souhaitez contribuer pour que l'accord évolue, n'hésitez pas à nous remonter vos commentaires.

Avec le dernier accord, la Direction et les Organisations Syndicales ont travaillé sur trois axes :

- **Renforcer l'attractivité de Schneider Electric** auprès des candidats à l'alternance
- **Renforcer l'implication des tuteurs** et valoriser leur rôle
- **Retenir les alternants** chez Schneider après leur parcours d'alternance

Vous retrouverez dans ce guide, non seulement des éléments négociés dans l'accord, mais aussi des points d'ordre général à connaître, pour que votre alternance chez Schneider se passe dans les meilleures conditions.

Table des matières

L'alternance chez Schneider Electric :

Mon contrat d'alternance

Mes congés et absences

Mes droits à Congés Payés (CP)

Mes Jours de Réduction du Temps de Travail (JRTT)

Mes horaires et jours de travail

Mon télétravail

Acteurs et outils du suivi

Les acteurs de suivi de l'alternant : tuteur, manager et RH

Mes outils

Ma rémunération

Rémunération et primes

Mon épargne

Salariale et retraite

Mes déplacements

Mes avantages

Logement

Frais de mobilité ou de double résidence

Repas

Santé et prévoyance

Activités sociales

Ouverture à l'international

Aides financières

Après mon alternance

La CFDT et vous

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Mon contrat d'alternance

Mes congés et absences

Les absences doivent être annoncées et justifiées auprès de votre responsable hiérarchique, tuteur, gestionnaire de paie, organisme de formation.

Si une absence en formation ou en entreprise n'est pas déclarée, cela peut entraîner une retenue sur paie par l'entreprise ou un refus d'inscription à l'examen par le centre de formation.

L'outil pour déclarer les absences et congés s'appelle **PAYLINK**.

Plusieurs motifs sont disponibles : CP, JRTT etc....

Le motif « Alternant à l'école » (371) permet de justifier :

- Les jours où vous êtes en cours
- Les jours d'absence pour révision (Présence obligatoire en centre de formation ou en entreprise)

Ces absences pour révision sont rémunérées (y compris pour les alternants en contrat de professionnalisation, ce qui n'est pas une obligation selon la loi)

Mes droits à Congés Payés (CP)

25 jours de CP en jours ouvrés soit 5 semaines (dont 10 jours ouvrés à prendre entre le 1^{er} juin et le 31 octobre).

Les CP non pris au 31 mai sont normalement perdus sauf pour raison médicale (voir avec votre HRBP pour un report partiel ou total).

Si votre contrat est rompu, vos congés non pris seront rémunérés dans le solde de tout compte.

Les congés peuvent être pris dès l'embauche.

Les demandes de congés sont soumises à l'approbation de votre manager.

Mes Jours de Réduction du Temps de Travail (JRTT)

Le calcul est fait par votre gestionnaire de paie selon le calendrier de formation édité par votre centre de formation.

Pas de JRTT Pont pour vous (contrairement aux salariés en CDI).

Mes horaires et jours de travail

La durée du travail est de 35h par semaine (comprenant votre temps de formation).

Les horaires peuvent être différents d'un site à l'autre. Il y a des horaires fixes et des horaires variables (à voir avec votre manager).

Vous avez 2 jours consécutifs de repos par semaine.

Si vous avez cours les samedis, il est impératif d'envoyer votre calendrier détaillé à votre gestionnaire de paie pour pouvoir avoir un compteur d'heures à récupérer et pour pouvoir les saisir dans PAYLINK.

Mon télétravail

Si votre poste est éligible et sous réserve de l'accord de votre manager, vous avez droit à 8 jours de télétravail par mois sur les sites tertiaires ou 2 jours par semaine pour les sites de production ou logistiques (au prorata de votre présence dans l'entreprise).

Vous pouvez prendre des ½ journées de télétravail.

Vous devez poser votre demande dans PayLink 24h à l'avance en mettant l'adresse où vous télétravaillerez.

Le télétravail est interdit à l'étranger mais autorisé en France et dans les DOM-TOM.

Vous avez droit à un fauteuil, écran, kit clavier et casque. Pour la commande, demandez à votre manager.

Vous êtes rémunérés 2€ par jour télétravaillé et 1€ par ½ journée avec un maximum de 168€/an (versement mensuel sur fiche de paie).

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Acteurs et outils du suivi

Les acteurs de suivi de l'alternant : tuteur, manager et RH.

La charte d'engagement tripartite, rappelant les droits et devoirs de chacune des parties, sera signée lors d'un entretien en présence du manager, du tuteur et de l'alternant, qui sera tenu au cours des deux premiers mois de votre présence dans l'entreprise.

Le rôle du tuteur

Le tuteur a un rôle primordial tout au long de votre parcours. Idéalement, il a participé à votre recrutement.

Évoquez avec lui vos contraintes et les siennes. Pour que le tandem soit complémentaire et gagnant/gagnant, sollicitez-le en cas de difficulté, par exemple, concernant votre charge de travail école/entreprise.

Au minimum deux entretiens seront prévus pour que le tuteur puisse s'assurer que vous êtes bien intégré, et pour vous donner un retour sur votre travail au sein de l'entreprise. Le 1er entretien aura lieu 1 mois après votre arrivée, et le 2ème entretien, 5 mois avant votre départ. Mais il est évidemment conseillé de mettre en place des entretiens beaucoup plus réguliers pour faire le point.

En cas de problème, le **manager** peut aussi être mis à contribution.

Le rôle des RH

Les Ressources Humaines font le lien entre l'alternant et "PASS Alternance" pour la mise en place du contrat de travail. Pendant la durée de votre contrat, votre HRBP est à votre disposition pour toute question relative à votre contrat de travail.

Quelques mois avant la fin de votre alternance, demandez un entretien avec votre HRBP, pour faire le point sur votre alternance et sur la suite.

Mes outils

Le support Schneider Electric en ligne pour des questions sur votre alternance <https://schneider.service-now.com/> et rechercher "Alternant"

La gestion de vos absences (PayLink)

<https://fiori.se.com/fiori#Shell-home> pour gérer vos absences, congés, et jours de télétravail

La recherche d'informations sur l'entreprise : l'Intranet Schneider

<https://spice.se.com/> où vous trouverez le réseau social Yammer, les infos sociales etc...

Ma rémunération

Contrats d'apprentissage de moins de 26 ans

Diplôme / Niveau (BAC +)	% du barème Schneider		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	55%	57%	72%
Famille 1	1 057,06 €	1 095,49 €	1 383,78 €
Famille 2	1 072,85 €	1 111,86 €	1 404,46 €
Famille 3	1 128,62 €	1 169,66 €	1 477,46 €
Famille 4	1 158,85 €	1 200,99 €	1 517,04 €
Entre 18 et 20 ans	55%	65%	80%
Famille 1	1 057,06 €	1 249,25 €	1 537,54 €
Famille 2	1 072,85 €	1 267,92 €	1 560,51 €
Famille 3	1 128,62 €	1 333,82 €	1 641,62 €
Famille 4	1 158,85 €	1 369,55 €	1 685,60 €
Entre 21 et 25 ans	67%	68%	86%
Famille 1	1 287,69 €	1 306,91 €	1 652,85 €
Famille 2	1 306,93 €	1 326,44 €	1 677,55 €
Famille 3	1 374,86 €	1 395,38 €	1 764,75 €
Famille 4	1 411,69 €	1 432,76 €	1 812,02 €

Contrats d'apprentissage de 26 ans et plus

Diplôme / Niveau (BAC +)	% du minimum conventionnel		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
26 ans et plus	100%	102%	104%
Famille 1	1 747,20 €	1 782,14 €	1 817,09 €
Famille 2	1 757,33 €	1 792,48 €	1 827,62 €
Famille 3	1 832,17 €	1 868,81 €	1 905,46 €
Famille 4	1 832,17 €	1 868,81 €	1 905,46 €

Contrat de professionnalisation de moins de 26 ans

Diplôme / Niveau (BAC +)	% du barème Schneider		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	70%	73%	73%
Famille 1	1 345,34 €	1 403,00 €	1 403,00 €
Famille 2	1 365,45 €	1 423,97 €	1 423,97 €
Famille 3	1 436,42 €	1 497,98 €	1 497,98 €
Famille 4	1 474,90 €	1 538,11 €	1 538,11 €
Entre 18 et 20 ans	71%	84%	84%
Famille 1	1 364,56 €	1 614,41 €	1 614,41 €
Famille 2	1 384,95 €	1 638,54 €	1 638,54 €
Famille 3	1 456,94 €	1 723,71 €	1 723,71 €
Famille 4	1 495,97 €	1 769,88 €	1 769,88 €
Entre 21 et 25 ans	86%	87%	87%
Famille 1	1 652,85 €	1 672,07 €	1 672,07 €
Famille 2	1 677,55 €	1 697,06 €	1 697,06 €
Famille 3	1 764,75 €	1 785,27 €	1 785,27 €
Famille 4	1 812,02 €	1 833,09 €	1 833,09 €

Contrats de professionnalisation de 26 ans et plus

Diplôme / Niveau (BAC +)	% du barème Schneider		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
26 ans et plus	100%	102%	104%
Famille 1	1 921,92 €	1 960,36 €	1 998,80 €
Famille 2	1 950,64 €	1 989,65 €	2 028,67 €
Famille 3	2 052,03 €	2 093,07 €	2 134,11 €
Famille 4	2 107,00 €	2 149,14 €	2 191,28 €

Primes de réussite à l'examen

Vous disposez de 6 mois pour fournir votre attestation de réussite après la fin de votre contrat.

Montant : 1000€ bruts (contrat d'apprentissage) - 1300€ (contrat de professionnalisation)

Ces grilles sont données à titre indicatif, en application des SMIC et RAG applicables à la date de conclusion du présent accord.

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Mon épargne

Epargne salariale

J'ai droit à la Participation et à l'Intéressement, si j'ai 3 mois d'ancienneté. Versements volontaires possibles sur le Plan d'Epargne Groupe dans les mêmes conditions que les salariés du groupe.

Abondement : 1404,00€ Brut
Maximum

Epargne retraite

Cotisation mensuelle obligatoire de 0,50% du salaire brut par le salarié et de 1,67% du salaire brut par Schneider. Versements volontaires possibles sur le PERO ou le PERECO (abondement de 800 € Brut maximum).

Nous consulter pour avoir plus
d'informations Voir le dossier Epargne
Retraite site **CFDT**



Mes déplacements

Déplacements professionnels

Toutes les réservations (hôtel, train, avion etc...) sont à faire via CONCUR en respectant la politique Voyages & Déplacements disponible sur l'intranet.

Il est possible, sous certaines conditions (fréquence des déplacements notamment) d'obtenir une carte de crédit professionnelle (carte Amex) pour bénéficier d'un débit des frais en différé.

Pour les déplacements occasionnels, vous pouvez demander une avance.

Déplacement inter-sites

Les règles de déplacement sont à consulter dans la rubrique ma sécurité dans l'Intranet France > Quotidien > Ma sécurité.

Cfdt:

SCHNEIDER
ELECTRIC

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE

Mes avantages

Logement

Action Logement propose une offre de services pour faciliter l'accès au logement aussi bien dans le social que le privé :

L'avance Loca-pass : pour financer tout ou partie du dépôt de garantie jusqu'à 1200€, dans la limite du dépôt de garantie demandé par le bailleur.

Visale : Action Logement peut se porter garant auprès du bailleur en cas d'impayés.

L'aide Mobili-jeune : Action Logement prend en charge une partie du loyer jusqu'à 100€ par mois afin de vous permettre de vous rapprocher de l'école ou de l'entreprise.

Frais de mobilité ou de double résidence

Si votre lieu d'habitation principale est éloigné de l'entreprise ou de l'école, l'entreprise peut prendre en charge une partie de vos frais de transport (nous consulter si besoin).

Repas

Les restaurants d'entreprise sont accessibles grâce à votre badge. Schneider prend en charge une partie du repas, tandis que le reste sera prélevé sur votre salaire le mois suivant.

Les sites n'ayant pas de restaurants d'entreprise peuvent bénéficier de tickets restaurant.

Santé et prévoyance

La **Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric (MESE)** permet une prise en charge des frais non remboursés par la Sécurité Sociale. Il existe 3 barèmes : SOCLE, PREMIUM ou EXCELLENCE, qui assurent des niveaux de remboursement différents.

Si vous êtes rattachés à la Mutuelle d'un de vos parents, vous n'êtes pas tenus de devenir adhérent à la MESE.

IMA (Inter Mutuelles Assistance) vous permet de bénéficier de support en cas d'accident de la vie.

Des assistantes sociales sont à votre disposition chez Schneider dans les domaines suivants : Accès aux droits – Famille – Budget – Santé - Travail.

Klesia agit en cas d'incapacité, d'invalidité, de décès, ou de maladie.

Activités sociales et culturelles

Le **CSE** propose des participations sur une multitude d'offres : hébergements & campings, voyages, transports, billetteries pour des spectacles, parcs à thèmes, chèques cinéma, CESU, orientation et soutien scolaire, chèques vacances...

Le CSE met également à disposition sur certains sites l'accès à des bibliothèques Schneider ou à du prêt d'outils.

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Les aides financières

Aide de soutien

Cette aide dépendra de vos ressources. Le dossier est à monter avec l'assistante sociale mise à disposition par Schneider (Contact à l'infirmier) et à déposer dans les 3 mois maximum après l'exécution du contrat.

Aide d'urgence

Cette aide est octroyée si vous êtes confronté à des difficultés qui pourraient mettre en péril votre formation.

Ouverture à l'international

Formation complémentaire en anglais

Si vous avez besoin de l'anglais dans le cadre de votre alternance (que ce soit pour votre mission en entreprise ou pour obtenir votre diplôme), vous pourrez être accompagné par l'entreprise pour bénéficier d'une formation en anglais (à réaliser en-dehors du temps de travail) et préparer le passage de l'examen du TOEIC.

Séquences professionnelles à l'étranger

Si la formation suivie intègre des séquences professionnelles à l'étranger ou s'il y a un besoin opérationnel de Schneider, l'entreprise pourra vous accompagner dans la recherche d'un terrain d'accueil à l'étranger au sein du Groupe Schneider Electric.

Séjour linguistique

Certains centres de formation organisent, dans le cadre de la formation en alternance, des séjours linguistiques (exemple : échanges universitaires) à l'étranger.

Schneider s'engage à effectuer les démarches administratives (sans prise en charge financière).



Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Après mon alternance

Pour préparer l'après-alternance, voici nos recommandations :

Bâtir (ou revoir) votre projet professionnel en mobilisant votre CPF ou en faisant appel à un coach (par le biais du CSE ou par la **CFDT**)

Accroître votre réseau et valoriser votre parcours avec les réseaux sociaux

- Interne pour mettre en visibilité vos actions : Viva Engage (Yammer)
- Externe : LinkedIn

Vous informer sur les offres d'emploi internes

- En assistant aux événements RH (Rencontres emploi, journée de la Carrière, Bâtir son projet pro...)
- Avec OTM – Open Talent Market : <https://se.gloat.com/>
Open Talent Market est l'outil interne de Schneider pour accéder aux différents postes ouverts. Basé sur l'intelligence artificielle, OTM met en adéquation vos compétences, vos ambitions professionnelles et les offres disponibles.
- En discutant avec le HRBP sur la possibilité d'être VIE (Volontariat International en Entreprise) à l'étranger pour Schneider.
- En échangeant avec la **CFDT**, qui bénéficie d'un réseau et d'infos privilégiés.

Vous pouvez:

Vous faire accompagner pour créer votre entreprise avec le PASS Création et la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour lancer votre projet.

Disposer d'infos auprès de SIE

[Accueil - Schneider Initiatives Impact \(schneider-initiatives-impact.com\)](https://schneider-initiatives-impact.com)

Vous réengager dans une autre alternance chez Schneider en allant sur le site internet Schneider

<https://careers.se.com/>

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



<https://www.cfdt-schneider-electric.fr/>

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

La CFDT et vous

Au sein de Schneider Electric :

La **CFDT** vous conseille, vous accompagne et vous informe sur vos droits au sein de l'entreprise

La **CFDT** vous représente, lorsque vous avez besoin de support

La **CFDT** cogère les Activités Sociales et Culturelles (CSE ex CE) pour améliorer votre quotidien

La **CFDT** contribue au bon fonctionnement des organismes paritaires tels que la mutuelle Schneider, la retraite, la prévoyance et participe aux conseils de

surveillance des fonds de placement pour préserver les intérêts des salariés

La **CFDT** a pour priorité de défendre l'emploi en France

Quatre valeurs et un principe d'action qui font des femmes et des hommes les véritables actrices et acteurs de leurs choix de vie.

Émancipation

Inscrite dans nos statuts, l'émancipation tant individuelle que collective, reconnaissant à chacun la capacité à se prendre en charge et à agir ensemble, est pour nous un droit inaliénable :

- pour diriger sa vie
- pour imposer le respect de la dignité et de la liberté dans l'entreprise et au sein de la société, et pour satisfaire les besoins de chacun, matériels et intellectuels, dans sa vie professionnelle et personnelle

Solidarité

Être solidaire, c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous, au sein de l'entreprise, mais aussi entre les salariés et les chômeurs, entre les générations, et plus largement entre les peuples.

Égalité

Lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme, de racisme et de xénophobie

Démocratie

Une valeur qui est l'identité même de la **CFDT**, elle se trouve d'ailleurs au cœur de notre sigle

- Pour s'exprimer librement et participer à la prise de décision.
- Pour être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie, au-delà de toute différence d'origine, de nationalité, de confession religieuse et d'opinion.

Un principe d'action : l'indépendance

La **CFDT** estime indispensable de distinguer ses responsabilités de celles de l'État, des partis politiques et des confessions religieuses

- pour conserver son autonomie et son sens critique
- pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales

Cette indépendance va de pair avec l'autonomie de ses moyens qui nécessite l'adhésion du plus grand nombre de travailleurs à la CFDT, afin que ces derniers contribuent, par leurs cotisations et leur engagement, à la solidité financière et organisationnelle de la CFDT.

Vos interlocuteurs : Virginie Faure, Rocco Sanfilippo, Eric Lamidieu